

COMMUNE MIXTE DES EULMA

La commune mixte des EULMA était située dans les hauts plateaux Sétifiens, à 950 mètres d'altitude, sur la route nationale n° 5 qui relie SETIF à CONSTANTINE. Son siège était SAINT-ARNAUD.



Climat méditerranéen avec été chaud.

A la fin des années 1840, la conquête de l'Algérie du Nord est en marche. Le régime militaire domine et les officiers administrent les régions et les hommes dans le cadre des bureaux arabes. Le territoire de commandement est partout, le poids des colons s'affirme et avec lui la volonté de promouvoir le peuplement européen. Au gré de l'occupation humaine, la présence française se matérialise par l'imposition de structures administratives qui découpent et organisent le territoire de façon différenciée.

Le gouverneur général MAC-MAHON et le ministre de la guerre NIEL travaillent à l'élaboration d'une organisation pour l'Algérie et inventent la commune mixte.



Patrice de MAC-MAHON (1808/1893)



Adolphe NIEL (1802/1869)

La Commune Mixte est une circonscription administrative rurale de l'Algérie pendant la colonisation française, qui se situe au second niveau de division territoriale après le département, concurremment avec la commune de

plein exercice. Cette circonscription de grande taille englobe une population algérienne nombreuse et une population européenne réduite.



Chaque commune mixte est alors gérée par une commission municipale composée de fonctionnaires ou de militaires et de conseillers municipaux musulmans, européens, israélites, nommés par le général gouvernant la province, et son maire est l'officier commandant la circonscription militaire appelée « *cercle* » pour l'administration des territoires subsahariens.

1870 voit une large extension du territoire civil des départements d'Algérie, et l'administration y adopte la formule de la commune mixte, ce qui fait cohabiter communes mixtes civiles et militaires.

Le statut de la commune mixte est définitivement fixé en 1875 et subsiste jusqu'en 1956, bien que sa fin ait été prévue dès 1947 par la loi sur le statut de l'Algérie.

HISTOIRE

Contexte : L'insurrection de 1871 (du 8 avril – janvier 1872) : Bien qu'un tiers seulement de l'Algérie ait participé au mouvement, 200 000 indigènes ont pris part au combat. La France a porté ses effectifs à 86 000 hommes, comme au temps d'ABD-EL-KADER, et elle a livré 340 combats. Ses pertes s'élèvent à 2 686 morts, dont la moitié de maladie.

Les causes :

Cette révolte a des raisons multiples. D'une manière générale elle fut causée principalement par un esprit de revanche des Kabyles et plus particulièrement elle fut occasionnée :

- par la conséquence des guerres impériales désastreuses,
- par la captivité de Napoléon III,
- par la propagande religieuse de SI-HADDAD, grand chef spirituel, et l'action du bachagha MOKRANI,
- et aussi à cause de l'adoption par le Parlement du décret Adolphe CREMIEUX*, du 24 octobre, qui donne aux algériens de confession israélite, la nationalité française...



Mohammed MOKRANI (1815/1871)



Adolphe CREMIEUX (1796/1880) *

*Le décret CREMIEUX d'octobre 1870 attribuait la citoyenneté française aux « indigènes israélites d'Algérie ». Mais il faut également préciser le refus des notables musulmans du *Senatus-consulte* de Napoléon III en 1865. Ceux qui avaient postulé étaient alors stigmatisés **M'TOURNI (les retournés...)**

Depuis 1830, la France n'a jamais très bien su ce qu'elle ferait de l'Algérie.

Comme les autres colonies françaises, l'Algérie a toujours subi l'effet des dissentiments politiques et des malheurs de la métropole. Elle devait, en 1870 et 1871, après la chute de l'Empire, subir le contrecoup des impatiences de l'opposition républicaine et de l'ignorance des hommes que les circonstances appelèrent, sans préparation, à la direction souveraine de ses affaires.

Les nobles de la MEDJANA et de SEDDOUK s'insurgèrent pour la conservation de privilèges qui pesaient lourdement sur les humbles. Ces seigneurs héréditaires n'avaient jamais été vaincus. Leurs territoires n'avaient jamais été conquis. Pratiquement indépendants sous les Turcs, ils étaient venus, de leur plein gré, vers les représentants de la France, livrer, le plus souvent sans coup férir, de vastes territoires et de nombreux contribuables (*Source CDHA*).



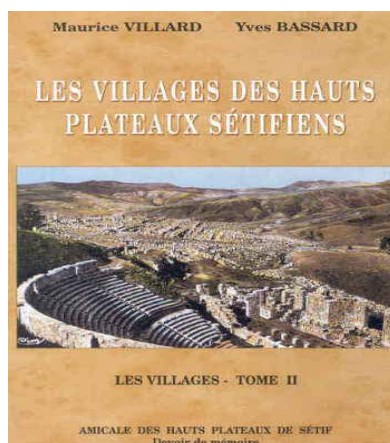
NAPOLÉON III (1808/1873)



Amiral Louis GUEYDON (1809/1886) Gouverneur d'Algérie (1871/1873)

La politique libérale du « *Royaume arabe* » n'avait pas davantage désarmé les Indigènes que les « *quinze systèmes d'organisation* » antérieurs dont parle Napoléon III dans sa lettre au maréchal de MAC-MAHON du 20 juin 1865 : dès la fin de l'Empire certains prévoyaient que des revers pourraient déterminer un soulèvement. Les revers survinrent et l'insurrection suivit. L'Algérie se trouva avec une armée très amoindrie pour défendre sa sécurité (environ 40 000 hommes y compris les « mobiles ») au moment où la France subissait une perte de prestige considérable qu'aggravaient encore dans les villes, et surtout à ALGER, les manifestations contre les « *officiers capitules* ». Cette division entre Français et le spectacle de l'anarchie qui s'installait après l'effondrement du régime militaire ne pouvaient qu'encourager ceux qui prévoyaient un changement. (*Source YACONO*).

Source : MM. VILLARD Maurice et BASSARD Yves – Livre Tome II.



LE LION FRANÇAIS DE BEÏDA-BORDJ

- Auteur : M. Jean SUSINI* -

* Instituteur à SAINT-ARNAUD, il nous a laissé dans un recueil intitulé :
Un épisode de l'insurrection de 1871 – deux héros algériens.

Cette page de l'histoire dramatique qu'ont vécu ces premiers colons, nous tenons à la publier afin de faire connaître la réalité de la vie de ces pionniers, nos ancêtres.

« Alors que toute la France avait encore les yeux tournés vers la frontière de l'Est, nos compatriotes d'Algérie ressentaient le contre coup de nos défaites et se trouvaient aux prises avec les indigènes révoltés. Le soulèvement

fut général sur les Hauts Plateaux, un des principaux chefs des rebelles allumait l'incendie et répandait la terreur, plein de haine et d'avidité. Nos colons furent forcés d'abandonner leurs travaux agricoles pour prendre les armes afin de défendre leurs familles et leurs biens.

Déjà, une alerte avait obligé les colons à se réfugier à SAINT-ARNAUD, puis à SETIF où ils mirent leurs familles en sécurité. Mais au moment de la moisson, ils furent obligés de retourner chez eux, malgré les grands dangers qui les menaçaient, afin de récolter et de défendre courageusement leurs biens, fruits de tant d'années de travail et de sueur. Bien avant la maturité des récoltes, l'un d'eux FABRE Casimir, inquiet de la situation se rendait seul la nuit, à BEÏDA-Bordj, tous les huit jours afin d'aller visiter, sa ferme et celle de ses voisins.

« Dans la journée du 30 juillet, un brave indigène, LITIM Mohammed Seghir, aperçut au loin la silhouette de deux cavaliers qu'il reconnut pour des éclaireurs, il prévient aussitôt son ami, FABRE Casimir, que l'arrivée des insurgés était très proche. Le lendemain, en effet, sur le flanc de la montagne voisine on pouvait apercevoir, 180 chevaux mangeant leur ration d'orge dans leur musette, tandis que les cavaliers couchés se reposaient. FABRE Casimir ordonna aussitôt aux siens d'organiser tout de suite la défense. Arrivé chez lui, il choisit l'endroit le plus propice afin de soutenir la lutte.

Sa ferme comprenait une maison de rez-de-chaussée et une cour attenante entourée de murs – en face une deuxième ferme appartenant à M. PEROT Antoine, son parent. Les deux habitations étaient distantes l'une de l'autre d'une quinzaine de mètres et situées, à 4 km de la route de Saint-Arnaud.

Pour se dérober à la vue des insurgés, FABRE place, sur la toiture, à l'Est et à l'Ouest, dans le sens des angles de la maison, des madriers attachés au moyen de cordes très solides. Les insurgés comprenant qu'ils sont démasqués font semblant de prendre une autre direction, ce répit permet de fortifier, les deux fermes. Dans l'une, se réunissent, M et Mme PEROT, leur trois enfants, Louis, Auguste et Pierre âgés de 20 ans à 37 ans ainsi que les fermiers JACQUET, FONTANEL, TEMPETE, CHAPUIS, LOUIS et HUCHET. Dans l'autre quelques Khammès, LOUSTEAU Barthélémy, le cheik EMBAREK ben Kallef et MADANI ben Khafallah, venus prêter à leurs amis le concours de leur adresse et expérience.

« FABRE et Mohammed Seghir, les deux chefs de la résistance vont devenir des héros.

« Le premier habite l'Algérie depuis 1856, âgé de 37 ans, natif de l'Aude, sa taille d'hercule est faite pour en imposer à l'ennemi.

L'autre LITIM Mohammed Seghir, âgé de 36 ans sec et nerveux, on devine chez ce géant une résolution, une vaillance et une fermeté à toute épreuve.

« On poste des sentinelles pour éviter toutes surprises, c'est une nuit algérienne avec un clair de lune magnifique, mais le drame ne tardera pas à se dérouler. En appliquant son oreille contre la terre, le fermier constate qu'une troupe de chevaux s'approche de l'habitation et bientôt il entend le cliquetis des armes. « Les ennemis vont bientôt être ici, dit-il, ils sont nombreux, mes amis préparez-vous à une défense opiniâtre. » Au même instant, les alerteurs, effrayés, viennent annoncer l'arrivée des insurgés. FABRE ressort pour s'en assurer. A 800 mètres, en effet, le mamelon nommé TABAROUT, est couronné d'innombrables cavaliers et une mer de burnous, d'où émergent des têtes courroucées, s'avance en grondant vers nos défenseurs. Plus de doute, c'est l'ennemi ! Les Khammès, en rentrant précipitamment, ont laissé ouverte la grande porte de la cour, FABRE et Mohammed Seghir s'empressent de la fermer et de la consolider avec une grande barre de fer au milieu et une grosse pierre en bas. Ils décident que Mohammed Seghir gardera cette porte, tandis que FABRE et LOUSTEAU monteront sur le toit pour surveiller les assaillants et ouvrir le feu au moment propice. Ils sont abrités au Sud par la cheminée du four, au Nord, par le mur de la cour plus haut que la toiture de la maison. Ils ont préparé 500 cartouches, réduisant la plupart des balles en chevrotines, chaque cartouche en contient une dizaine. C'est le perfide et lâche AHMED-Bey, caïd des Rhiras, à la tête de 2 800 fantassins et de 2 200 cavaliers, qui donne le signal de l'attaque.



« FABRE regarde sa montre, il est onze heures du soir dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août. Les Arabes arrivent le sabre au poing sur leurs chevaux lancés à toute vitesse et ne sont plus qu'à 40 mètres, de la ferme à portée de fusil.

« *Faut-il ouvrir le feu ?* » demande FABRE à Mohammed Seghir – « *Tire, s'écrie-t-il, ajuste bien et ménage tes balles, car s'ils nous prennent, ils nous couperont la tête.* » FABRE s'est agenouillé, il tire lentement et méthodiquement, aucune de ses balles n'est perdue, elles apportent la mort dans la troupe furieuse et sauvage. Il vise surtout ceux qu'il pense être les chefs, ces derniers ripostent par un feu nourri, leurs balles s'aplatissent sur le mur n'atteignant personne.

« La vive fusillade émeut le cheik EMBAREK qui prend peur et manifeste le désir d'aller rejoindre paisiblement les insurgés, d'autant qu'il vient de reconnaître parmi eux, un de ses amis qui lui crie « *sors, ne reste pas dans la ferme, où tu mourras avec les Français.* » Ce dernier réussit à sortir de la cour par une porte qu'il laisse ouverte, dans le dessein, peut-être, de favoriser l'entrée de l'ennemi. Mohammed Seghir s'élance pour la refermer, il appelle : « *FABRE à moi à la porte !* » car plusieurs assaillants s'étaient précipités pour entrer dans la cour. FABRE les ajuste, leurs compagnons effrayés, prennent la fuite, la fusillade cesse brusquement. Mohammed profite de cet instant d'accalmie pour essayer de donner le change aux ennemis sur le nombre d'hommes dont il dispose. Il distribue, à haute voix et de façon à être entendu de l'ennemi, des ordres : « *Hé, là-bas prenez garde-à-vous, LOUSTEAU, prends 20 hommes et viens garder cette porte.* »

« Les assaillants, pas tellement courageux, s'éloignent et vont rejoindre l'autre colonne qui n'a cessé de diriger son feu sur les défenseurs du toit de la ferme.

Mohammed Seghir, voyant toutes les forces d'AHMED-Bey se porter de l'autre côté en criant les mêmes simulacres. Les assaillants vocifèrent contre le courageux Arabe des paroles de mort, mais bientôt, ils se ravisent et l'engagent à sortir : « *Pourquoi mourir avec les Français, viens avec nous, tu seras un chef de l'armée et les chevaux et l'or ne te manqueront pas.* » Ce dernier restant sourd à leurs promesses, alors ils le traitent : « *la kelb ben kelb, ô chien, fils de chien, tu as beau faire tu ne nous échapperas pas, saches, qu'avant l'aube, toi et tes maudits Roumis vous serez brûlés dans le même brasier, ou entassés dans une même fosse où les corbeaux et les chacals viendront se repaître de votre vile chair, nous savons combien vous êtes.* »

« Mohammed ne se laisse pas intimider, il va rejoindre FABRE la bataille devient générale, acharnée. Les coups de feu, les cris de douleur des blessés, les hurlements sauvages des ennemis produisent un vacarme épouvantable. Pour se garantir du feu de l'ennemi et tromper ces derniers, ils placent, dans les coins du toit, des chapeaux, des blouses, des burnous disposés de façon à simuler des défenseurs. Le manteau de FABRE est troué de 90 balles, un burnous, à côté de lui est aussi criblé. De guerre lasse, quelques rebelles retournent aux portes pour les détruire, mais ils se font abattre, d'autres mettent le feu aux meules de blé et de paille d'orge et essayent ensuite, avec des brassées de fourrage d'incendier la maison. FABRE en éteignant l'incendie est touché par une balle qui lui frôle le front, mais il continue à se battre avec une ardeur sans égale. Les assiégeants enfoncent la porte cochère qui donne dans la cour des bestiaux, une partie de la porte de la chambre à coucher est brisée, un rebelle s'introduit, FABRE l'abat, un autre le suit et essaye de détacher les chevaux, il tombe aussi grièvement blessé, pour empêcher les autres de pénétrer, FABRE tire de temps à autre dans la direction des brèches.

« Plusieurs révoltés tentent d'enlever les cadavres de leurs compagnons, mais FABRE et Mohammed Seghir les abattent, les autres épouvantés prennent la fuite et vont rejoindre leur chef qui, exaspéré de l'échec subi, leur reproche d'avoir lâchement reculé devant un *Roumi* et un traître.

« AHMED-Bey organise une nouvelle attaque, les insurgés rendus furieux par les paroles de leur chef, s'élancent contre la ferme, mais les deux héros redoublent de vigilance et soutiennent le combat avec l'ardeur et le courage des soldats de Léonidas. Le sang de l'ennemi coule à flots.

« Enfin, vers quatre heures du matin, les rebelles voient arriver au grand galop une bande de cavaliers qu'ils croient avoir été envoyés contre eux par les autorités. Ils cessent le feu, et battent en retraite, la rage au cœur.

« Les arrivants ne sont que les parents, les amis de Mohammed Seghir, qui accourent, attirés par les détonations et les flammes des meules. FABRE, LOUSTEAU et Mohammed Seghir vont retrouver la famille PEROT, personne ne manque à l'appel.

On entoure les deux héros. L'âme si fortement trempée de FABRE ne peut résister plus longtemps à la fatigue causée par des efforts surhumains qu'il a fait, son corps est ruisselant de sueur, ses doigts sont brûlés par les canons du fusil, ses genoux écorchés, fléchissent, il tombe sans connaissance, dans les bras de ses amis.

« Chez les PEROT, les assaillants ont seulement enlevé le bétail.

Les alentours de la ferme sont couverts d'armes, de vêtements ensanglantés, de quelques cadavres d'hommes et de bêtes. On ne peut savoir exactement à combien s'élève le nombre de morts et de blessés, car presque tous ont été emportés dans des filets par les assaillants. Quelques-uns, affirment que leurs pertes sont considérables plus de 30 morts et 40 blessés.

« FABRE, n'ayant plus que treize cartouches, conseilla à ses amis de le suivre chez Mohammed Seghir, qui lui offrait un refuge, tout le monde accepta. La caravane se mit en route et alla se cacher derrière une montagne des environs, où elle passa deux jours et deux nuits.

« Quand AHMED-Bey apprit que les *Roumis* étaient encore sous la protection de Mohammed Seghir, il envoya à ce dernier un émissaire pour lui proposer de livrer FABRE en échange du cheik EMBAREK, Mohammed Seghir fit la réponse suivante : « *Tu auras les Français et surtout FABRE, lorsque toi et les tiens auras fait fouler mon corps par les pieds de vos chevaux.* »

Dès son arrivée au Djebel LAHEMAR (*montagne rouge*) notre héros avait demandé des munitions à SAINT-ARNAUD et fait connaître sa situation dangereuse et la lutte terrible qu'il venait de soutenir avec succès contre l'armée d'AHMED-Bey ;

« Le capitaine du bureau arabe de SETIF, prévenu aussitôt, envoya immédiatement un goum de cent cavaliers, commandé par EL-HANACHI Ben Slimane, caïd des EULMA qui rejoignit promptement nos compatriotes et les conduisit à SETIF. Le capitaine s'empressa d'annoncer cette bonne nouvelle aux chefs d'une petite armée, forte de 300 Sétifiens, qui s'étaient organisés afin d'aller délivrer les colons des Ouled-Sellem.

« Lorsque ceux-ci arrivèrent à SETIF, la population, ravie d'admiration pour leur brillante conduite, les acclama et l'intrépide FABRE Casimir fut porté en triomphe.

La défense héroïque de BEÏDA-Bordj avait produit sur les indigènes une impression profonde et durable. Chose rare, un grand marabout composa sur FABRE une chanson, presque une épopée : « *Le Lion français de BEÏDA-Bordj* ». Les Arabes la chantaient souvent...

« Toute la presse de l'époque : la *Revue Algérienne* ; le *Télégramme Algérien* ; la *Revue Algérienne illustrée* ; les *Nouvelles* ; l'*Indépendant de Constantine* ; le *Progrès de Sétif* ; l'*Echo du Sahara de Batna* ; *Kabylie de Bougie* ; *Réveil de Sétif* firent dans leurs colonnes le récit de cette nuit dramatique et de l'héroïque défense. » [Fin citation SUSINI).



UN PELERINAGE FRANÇAIS A BEÏDA-Bordj - Auteur *L'Impartial de SETIF* (10 mai 1901) -

Le Sous-préfet est parti à 8 heures du matin pour BEÏDA-Bordj, escorté de nombreux cavaliers, sous la conduite du caïd de SEBKA.

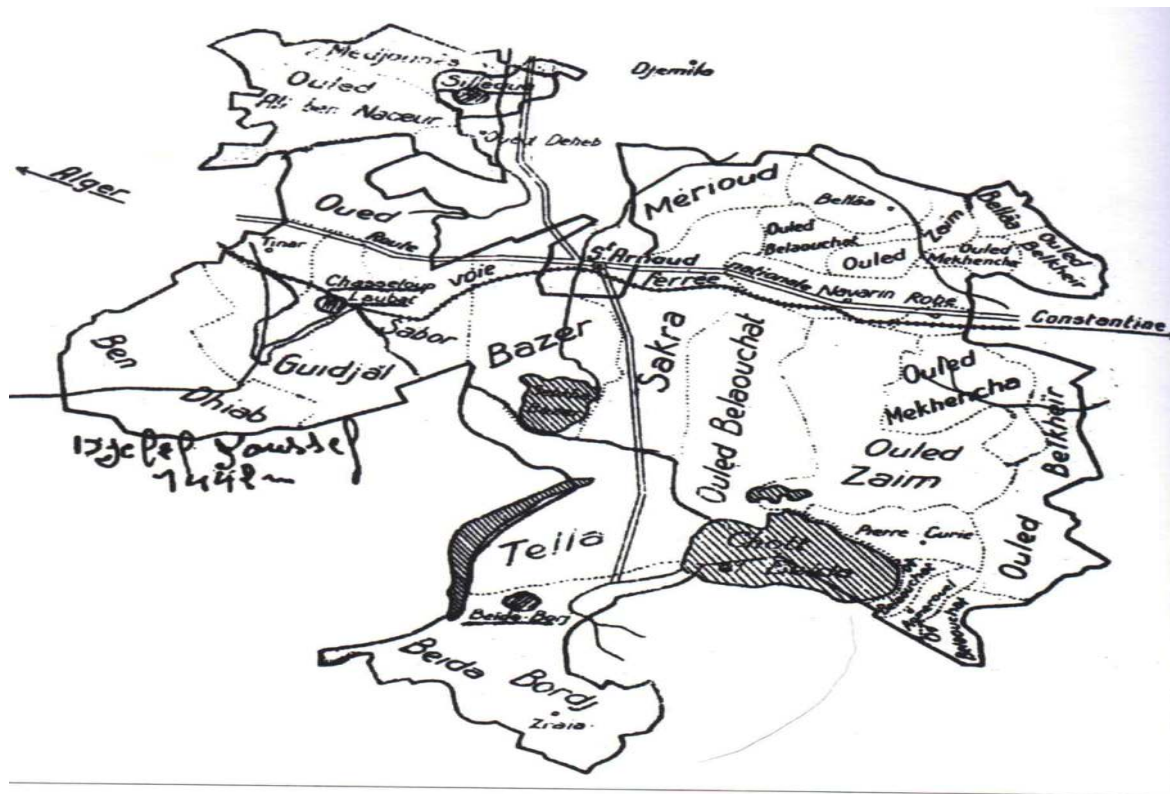
Vers 10 heures, il a rencontré les goums du douar TELLA et du douar BEÏDA-Bordj. L'Administrateur des EULMA et ses deux adjoints l'attendaient à la maison cantonnière de BEÏDA-Bordj.

Les colons réunis à une heure, ont assuré au sous-préfet que la tranquillité était générale dans la région. Puis, accompagnés de 200 indigènes des environs, le sous-préfet, les administrateurs et les colons se rendirent à la maison où M. FABRE et le caïd LITIM tinrent tête, tout seul, à plus de cinq milles arabes sous la conduite d'AHMED-Bey ;

Le vaillant colon FABRE explique sur place sa défense avec LITIM, qui a reçu en récompense de sa belle conduite et de sa fidélité à la France, la croix de la Légion d'honneur.

Le sous-préfet rendit hommage aux deux héros, les donna en exemple aux autres colons et exprima la confiance du gouvernement français aux indigènes à qui notre civilisation apporte chaque jours plus de justice et de bien être. Nous ne doutons pas que la République, se souvenant enfin de la vaillance de M. FABRE, attribuera avant longtemps à ce brave homme, connu chez les Arabes sous le nom du Lion de BEÏDA-Bordj, la croix d'honneur seule récompense digne du haut fait d'armes de notre compatriote.

Après une visite au jardin de M. NOURRIT, dont Eugène MARTIN fit les honneurs, les indigènes terminèrent cette journée par une fantasia en l'honneur de la France.



Carte de la commune mixte des Eulma (Echelle : environ 1/500.000)

Centres Municipaux : Metta, Beïda Bordj, Guidjel, Ben Dieb, Ouled Ali ben Nacer, Medjounès, O. Chef lieu

LES EULMA

Le relief des EULMA se décompose en trois zones :

-La frange Nord, la moins étendue, bordant le massif des Babors de la Petite Kabylie au relief tourmenté, avec des vallées profondes auquel succède un vallonement qui s'atténue rapidement pour se terminer en de vastes étendues.

-L'Est et au Sud, plaines arides, uniformes sans relief, coupées par trois massifs rocheux dénudés, le Djébel GUSTAR qui fait limite avec la Commune des RIRHAS, la Pain de Sucre ou RAS-ROUMIA (dont l'histoire sanglante est reprise dans cette INFO) qui surgit et domine ces vastes plaines :

-Au Sud les dépressions des lacs salés de SEBKET BAZER, CHOTT-EL-FRAINE, SEBK-SOKNA et CHOTT-EL-BEÏDA.

Son altitude moyenne de 950 mètres, la haute chaîne des monts du Babor, faisant barrière aux courants marins, lui donne un climat continental, assez chaud l'été, l'hiver avec une pluviométrie assez déficiente particulièrement dans sa région Sud.

Son immense territoire de 180 743 hectares, comprend 15 douars et 6 centres de colonisation, avec SAINT-ARNAUD comme chef lieu de la commune, est peuplé en 1946 d'environ 60 000 habitants.

Aucune activité industrielle, ses seules ressources et richesses sont tirées de son sol, après la mise en valeur des terres qui n'étaient que friches, avec les cultures céréalières, particulièrement dans la zone Nord où la pluviométrie est assez régulière, et l'élevage intensif des ovins dans la zone Sud



Le nom d'EULMA, pourrait être tiré de l'arabe « *El-Ma* » qui signifie « *Sur l'eau* » en référence à la nappe phréatique qui s'étend sous la ville et au-delà. On peut également supposer qu'il a été tiré de celui du nommé MANSOUR-EL-EULMI qui par sa notoriété, sa sagesse et sa science religieuse a donné son nom à la tribu.

COMMUNE MIXTE DES EULMA :

- Source : GALLICA -

Chef-lieu : SAINT-ARNAUD.

Constitution : Le district de SAINT-ARNAUD est érigé en commune mixte par arrêté du 7 novembre 1874, sous le nom des EULMA. La commune mixte (civile) de SETIF lui est réunie par arrêté du 21 décembre 1884 (à effet au 1er janvier 1885).

Composition : Arrêté du Gouverneur général de l'Algérie du 7 novembre 1874 :

Article 1^{er} : Le district de SAINT-ARNAUD est constitué en Commune mixte divisée en neuf sections dont le centre administratif est fixé à SAINT-ARNAUD.



Article 2 : Cette commune prend le nom des EULMA et sera administrée par un Commissaire civil qui aura pour premier adjoint le Secrétaire du Commissariat civil qui aura pour premier adjoint le Secrétaire du Commissariat civil et sera assisté d'une commission municipale composée de 10 membres à savoir :

- Un adjoint français à BIR-EL-ARCH (*Ndlr : deviendra NAVARIN*) ;
- Un membre français représentant la population européenne de BEÏDA-Bordj ;
- Huit membres indigènes faisant fonction d'adjoints dans les sections.

Fait à Alger le 7 novembre 1874 : Signé : CHANZY, Gouverneur général.



CHANZY Alfred (1823/1883)
Gouverneur d'Algérie de 1873 à 1879

« Sur proposition du maréchal de MAC-MAHON, il est nommé Gouverneur général civil et commandant des forces de terre et de mer en Algérie. Pendant son administration l'Algérie connaît des troubles et il est contraint de mettre ALGER en état de siège par un arrêté du 29 mars 1874. Responsable, avec d'autres, d'une certaine modernisation de la colonie, avec la construction de lignes de chemins de fer et d'autres ouvrages civils, il inaugure une « exposition algérienne » en 1876 et demeure en poste près de six ans ».

Composition :

- Source Anom -

BAZER : Douar issu du territoire de la tribu des Eulma délimité par décret du 5 mai 1869 et constitué en cinq douars : BAZER, BELLAË, MERIOUD, SAKRA et TELLA. Il est rattaché ensuite à la commune mixte des EULMA en 1874. Des fermes sont établies sur son territoire dans les années 1920. Il constitue la commune de BAZER-SAKRA créée par arrêté du 12 janvier 1957 (avec le douar SAKRA).

BELLAË : Centre de population créé par arrêtés des 16 janvier 1912 et 21 janvier 1913. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (avec le douar MERIOUD et la partie sud du douar BELLAË). Douar issu du territoire de la tribu des EULMA délimité par décret du 5 mai 1869 et constitué en cinq douars : BAZER, BELLAË, MERIOUD, SAKRA et TELLA. Il est rattaché à la commune mixte des EULMA en 1874. Le douar est partagé entre les communes de BELLAË et de NAVARIN créées par arrêtés du 12 janvier 1957.

BEN-DHIAB : Douar issu du territoire de la tribu des AMEUR-GUEBALA délimité par décret du 18 mai 1867 et constitué en six douars (OULED-ADOUAN, OULED-MANSOUR, OULED Ali BEN- NACER, OULED-SABOR, GUIDJAL et BEN-DHIAB). Il est ensuite rattaché à la commune mixte de Sétif, puis à celle des RHIRA par arrêté du 20 décembre 1884, en dernier lieu à la commune mixte des EULMA par arrêté du 12 janvier 1889. Il est intégré à la commune de GUIDJAL créée par arrêté du 12 janvier 1957 (avec le douar GUIDJAL de la commune mixte des EULMA).

CHASSELOUP-LAUBAT : Le centre de population de RAS-EL-MA, créé vers 1854, est rattaché à la commune mixte de RHIRA par arrêté du 20 décembre 1884 puis à la commune mixte des EULMA par arrêté du 12 janvier 1889. Il prend le nom de CHASSELOUP-LAUBAT par décision du gouverneur général du 6 novembre 1896. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (avec le centre de TINAR et la partie sud du douar OULED-SABOR).



GUIDJAL : Douar issu du territoire de la tribu des AMEUR-GUEBALA délimité par décret du 18 mai 1867 et constitué en six douars (OULED-ADOUAN, OULED-MANSOUR, OULED Ali BEN- NACER, OULED-SABOR, GUIDJAL et BEN-DHIAB). Il est ensuite rattaché à la commune mixte de Sétif, puis à celle des RHIRA par arrêté du 20 décembre 1884, en dernier lieu à la commune mixte des EULMA par arrêté du 12 janvier 1889. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (avec le douar BEN-DHIAB). GUIDJAL est également une variante de RAS-EL-MA.

NAVARIN : Le centre de population de BIR-EL-ARCH, créé en 1873 pour les Alsaciens-Lorrains dans la commune mixte des EULMA, est aussi nommé PALLADINES à l'origine. Il prend ensuite le nom de NAVARIN par décision du gouverneur général du 26 décembre 1897. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

OULED-ADOUANE : Douar issu du territoire de la tribu des AMEUR-GUEBALA délimité par décret du 18 mai 1867 et constitué en six douars (OULED ADOUAN, OULED MANSOUR, OULED Ali BEN NACER, OULED SABOR, GUIDJAL et BEN DHIAB). Il est ensuite rattaché à la commune mixte des EULMA (1874) puis à celle de TAKITOUNT (vers 1930). Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (avec des parties des douars OULED Ali BENNACER et MEDJOUNES de la commune mixte de TAKITOUNT).

OULED-ALI-BEN-NACER : Douar issu du territoire de la tribu des AMEUR-GUEBALA délimité par décret du 18 mai 1867 et constitué en six douars (OULED ADOUAN, OULED MANSOUR, OULED Ali BEN NACER, OULED SABOR, GUIDJAL et BEN DHIAB). Une partie est ensuite rattachée à la commune mixte des EULMA (1874) et une autre à celle de TAKITOUNT(1891). Commune créée par arrêté du 12 janvier 1957 (parties des douars OULED Ali BEN NACER, OULED SABOR et MEDJOUNES). Les orthographes NACEUR et NASSEUR sont également employées.

ROBE : Nom donné au hameau en création entre NAVARIN et SAINT-DONAT par décision du gouverneur général du 2 mars 1906 confirmée par décret du 28 décembre 1915.

SAKRA : Douar issu du territoire de la tribu des Eulma délimité par décret du 5 mai 1869 et constitué en cinq douars : BAZER, BELLAÂ, MERIOUD, SAKRA et TELLA. Il est rattaché ensuite à la commune mixte des Eulma en 1874. Des fermes sont établies sur son territoire dans les années 1920. Il constitue la commune de BAZER-SAKRA créée par arrêté du 12 janvier 1957 (avec le douar BAZER).

SILLEGUE : Le centre de population de BENI-FOUDA, créé le 1er août 1876 dans le douar MEDJOUNES (commune mixte de SETIF), est réuni à la commune mixte des EULMA par arrêté du 21 décembre 1884. Il prend le nom de SILLEGUE par décret du 10 février 1885. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (centre de SILLEGUE et partie Nord du douar MEDJOUNES). Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

TELLA : Douar issu du territoire de la tribu des Eulma délimité par décret du 5 mai 1869 et constitué en cinq douars : BAZER, BELLAÂ, MERIOUD, SAKRA et TELLA. Il est rattaché à la commune mixte des Eulma en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957. Siège : OULED BEDRAH. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

TINAR : Centre de population créé au début des années 1880 (avant 1884) dans la commune mixte des RHIRA, rattaché à celle des EULMA par arrêté du 12 janvier 1889. Sa population est habituellement dénombrée avec celle de Chasseloup-Laubat et il est qualifié de hameau au 20^e siècle. Il est intégré à la commune de CHASSELOUP-LAUBAT constituée par arrêté du 12 janvier 1957.



Auteurs : MM. VILLARD Maurice et BASSARD Yves – Livre Tome II.

« Créés par la colonisation. Dans chacun de ces Centres, il a été réalisé un lotissement comprenant : une fontaine, un abreuvoir, un lavoir, une salle de Mairie, une école à une ou deux classes, une agence postale.

La commune mixte devient propriétaire des bâtiments scolaires construits à :

CHASSELOUP-LAUBAT en 1875 ; NAVARIN en 1875 ; BAZER en 1908 ; BELLAÂ en 1913.

« 1901 : Institution d'un adjoint spécial à la Commune de CHASSELOUP-LAUBAT.

En exécution du *Senatus-consulte* du 22 avril 1863, plusieurs parcelles de terres furent attribuées aux Indigènes, ainsi furent créées 25 concessions à GUIDJEL et 38 à TINAR.

« Le 26 août 1896, un terrain de 4 hectares 34 ares, situé en bordure de la Route Nationale reliant SETIF à SAINT-ARNAUD, a été borné à FONTAINE-ROMAINE, afin de servir de campement militaire, en présence des propriétaires riverains dûment informés par voie d'affiches.

La commune mixte a peu de ressources minérales, quelques carrières de pierres et de sable, quelques gisements d'argile utilisée en poterie, des gisements de phosphates, en 1900, une autorisation d'effectuer des recherches de phosphate de chaux, dans les terrains des douars MERIOUD et BELLAÂ est accordée à Monsieur TOURDONNET Hippolyte, mais aucune exploitation ne s'en suivit.

« Dans le Sud de la commune des dépressions forment des lacs salés, dont les droits d'usage, sur ceux de BAZER et d'EL-AHMIER, sont rétablis pour les indigènes des Rhigha-Dahra, des Rhiga-Guebela, des Ouled Abd en Nour et des Eulma.

« Au Sud-ouest de l'immense plaine, se dresse le massif rocheux du Djebel YOUSSEF qui culmine à 1 442 mètres d'altitude, il sépare la commune mixte des EULMA de celle des RHIRAS.

« En 1906, une parcelle de 85 hectares, prélevée sur le groupe communal du douar des Ouled Ali ben Nacer, nécessaire à l'agrandissement du centre de PERIGOTVILLE a été détachée de la commune mixte des EULMA, pour être rattachée à celle de TAKITOUNT.

« Le stockage des céréales nécessite la construction de silos à grains.

Un avis d'adjudication est lancé par voie d'affiches. Le public est informé qu'il sera procédé le lundi 21 octobre 1912, à 2 heures de l'après-midi, en séance publique, à SAINT-ARNAUD, au Bordj administratif ; à l'adjudication au rabais sur soumission cachetée, des travaux de construction de Silos de réserve. Ces travaux sont évalués comme suit : Travaux à l'entreprise : 13 894, 90 francs – Travaux en régie : 1 105,10 frs – Cautionnement provisoire et définitif : 500 frs.

« La communication des pièces est faite tous les jours non fériés, à SAINT-ARNAUD, au secrétariat de la Commune mixte et chez M. BOERO, architecte.



CHAMBRE D'AGRICULTURE du département de CONSTANTINE

« 1904 : le 11 novembre. Vœu au sujet de la création d'un village au lieu dit : BELLAÂ.

Le Conseil général met aux voix et adopte le vœu suivant, présenté par Monsieur CHOLLET :

« ...Considérant qu'il existe dans le douar BELLAÂ (Commune mixte des EULMA) un millier d'hectares en terres d'excellente qualité que l'on peut utiliser immédiatement pour la colonisation attendu qu'elles proviennent de biens vacants ou d'anciens apanages et qu'elles sont par suite disponibles. Ces terres se trouvent à 10 km environ de NAVARIN, village situé sur la RN 5, leur fertilité remarquable, la richesse en eau de la région, permettent d'affirmer qu'un centre créé à BELLAÂ, réunirait toutes les chances de réussite.

Considérant que la superficie des biens de même nature disponibles dans l'ensemble de la Commune mixte des EULMA s'élève à près de 4 000 hectares, qu'il serait par suite facile, en procédant à des échanges, avec les indigènes détenteurs de terre *arch* du douar BELLAÂ, de constituer dans cette section un périmètre de colonisation de 2 500 à 3 000 hectares.

« Emet le vœu :...1/ que l'administration mette immédiatement à l'étude un programme permettant d'utiliser, au profit de la colonisation, tous les biens vacants ou d'apanage disséminés dans la Commune mixte des EULMA.

2/ que le projet de création d'un village à BELLAÂ soit inscrit en tête de ce programme.

« Si la propriété avait été constituée dans cette région, en vertu de la loi de 1873, tous les biens dont il est fait mention ci-dessus auraient été classés incontestablement dans le domaine de l'Etat. Ils se trouvent aujourd'hui sans propriétaire défini, attendu que l'Etat ne peut en disposer puisqu'ils ne sont pas encore régulièrement inscrits sur ses sommiers de consistance. Ils ne sont pas communaux de douar puisque, au sommet des opérations du *Senatus-consulte*, on ne les a pas classés dans cette catégorie. Si légalement ils se trouvent englobés dans les terres collectives de culture, aucun des membres de la collectivité ne pourrait les extirper de la jouissance effective de ces terrains pour en revendiquer la propriété puisque, depuis de très longues années, ils ont été loués au profit des communes. Ils constituent donc réellement « *des biens vacants* » qui doivent, comme tels, être classés dans les biens domaniaux en vertu de l'article 4 de la loi du 16 juin 1851.

« Cependant d'aucuns pourraient prétendre que les immeubles en question ne sauraient être considérés comme biens vacants, attendu qu'ils appartiennent à une communauté. Mais, il est facile de répondre à cette raison spéieuse en faisant remarquer que : la collectivité est formée par la masse des individus composant le douar. Que les droits d'usufruit de ces individus ont été expressément limités par la loi aux proportions du sol qu'ils occupent et mettent en valeur personnellement. Que par la suite, il n'existe pas de droits individuels sur les biens vacants ou d'apanage qui depuis un très grand nombre d'années sont loués au profit des communes et que conséquemment la *Djemaâ* ne peut être mandataire de personne. Enfin poussant les choses au pire, admettant que les immeubles qui nous occupent aient le caractère *Arch*, c'est-à-dire que la propriété doive reposer sur la tête de la tribu, il convient de remarquer que M. le Gouverneur Général a le droit de trancher en dernier ressort toutes les questions de propriété en matière de terrains collectifs de culture et par suite affecter au service de la

colonisation des terres qu'il avait laissées jusqu'en 1903 aux budgets communaux et qu'il a remises depuis aux douars-communes qui les louent eux-mêmes et en cela il ne lésa les intérêts de personne puisque, comme nous l'avons dit ci-dessus les biens dont il s'agit sont « *res nullius* ».

SITUATION AGRICOLE

« Rapport mensuel d'avril 1929 dans la Commune mixte des EULMA :

On a enregistré, au début du mois des gelées qui ont causé des dégâts aux cultures indigènes cultivées de façons médiocres.

On a enregistré en avril 3 m/m d'eau, cette pénurie de pluie associée aux vents du Sud de la deuxième quinzaine du mois provoque des inquiétudes, les cultures faites sur les bons travaux peuvent encore résister, les autres, sans pluies immédiates, sont pratiquement perdues.

Les pâturages encore satisfaisants permettent d'entretenir le bétail en bon état.

La lutte antiacridienne bat son plein depuis le 15 avril, MM HENRI, ZANNETTACCI et LAUZOL assurent depuis le 5 la direction effective de leurs secteurs. Des éclosions importantes notamment à BEN-DIEB, GUIDJEL, au BRAOU et à TENOUTIT sont combattues.

Toutes les éclosions successives proviennent de pontes qui ont eu lieu dans les montagnes où dans les sites inaccessibles, à ce jour les dégâts sont insignifiants. Les chefs de secteur surveillés fréquemment par l'Administrateur font preuve de la plus grande activité et mènent la lutte avec un acharnement digne d'éloges. Ils sont aidés efficacement par les populations indigènes chez qui ils trouvent un concours et une bonne volonté évidente.

Tous les moyens de combat préconisés sont employés avec plus ou moins d'efficacité, celui qui donne le meilleur résultat est incontestablement la « *melahfa* ».

Malgré l'importance des éclosions, les difficultés de la lutte causées par les vents violents du Sud et d'Ouest qui ont favorisé la marche des criquets, nous avons un bon espoir d'en détruire un maximum afin de sauver les récoltes.

1 500 à 1 800 hommes ont travaillé jusqu'à ce jour.

Le Sous-préfet de SETIF accompagné de M. le Conseiller agricole a effectué une tournée de visites dans le secteur.

Signé : l'Administrateur des EULMA

« Le 28 décembre 1946, le projet de démembrement de la Commune mixte prévoit que le centre de colonisation de CHEVREUL, rattaché à la CM des EULMA, se transforme en commune de plein exercice.

Sept autorisations d'exploitation de taxis ont été accordées pour la Commune mixte.

LA COMMUNE SE TRASFORME

« Avec la motoculture pratiquée dans toutes les exploitations céréalières européennes, la moyenne des rendements s'élève. Certaines peuvent être considérées comme modèles pour leurs méthodes de culture.

L'élevage est également largement pratiqué particulièrement dans la région Sud.

Les tribus des EULMA autrefois nomades, au contact des européens, se sont sédentarisées au fur et à mesure de la mise en valeur des terres agricoles.

Dans les mêmes mechtas, les maisons couvertes de tuiles remplacent peu à peu les gourbis couverts de branchages.

En 1946 environ 13 000 familles indigènes et 400 européens, dont les 5/6^{ème} tirent leurs revenus de l'agriculture et de l'élevage.

PLAN D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

« Dès 1946, un plan d'aménagement du territoire étalé sur 10 années, avec un budget très important est mis en place. Les constructions et aménagements qui s'en suivent vont permettre la transformation et la modernisation de cette région.

Dès 1946, il existe au moins, dans chaque centre de colonisation, une salle de Mairie, une Agence postale et une école. C'est en 1947 que furent érigés en centres Municipaux les douars de : BEÏDA-Bordj – TELLA, chef lieu de BEÏDA-Bordj – GUIDJEL – BENDIAB, chef lieu à CHASSELOUP-LAUBAT, MEDJOUNES – OULED-ALI-BEN-NACEUR, chef lieu à SILLEGUE. Une salle de mairie a été construite dans chacun de ces lieux.

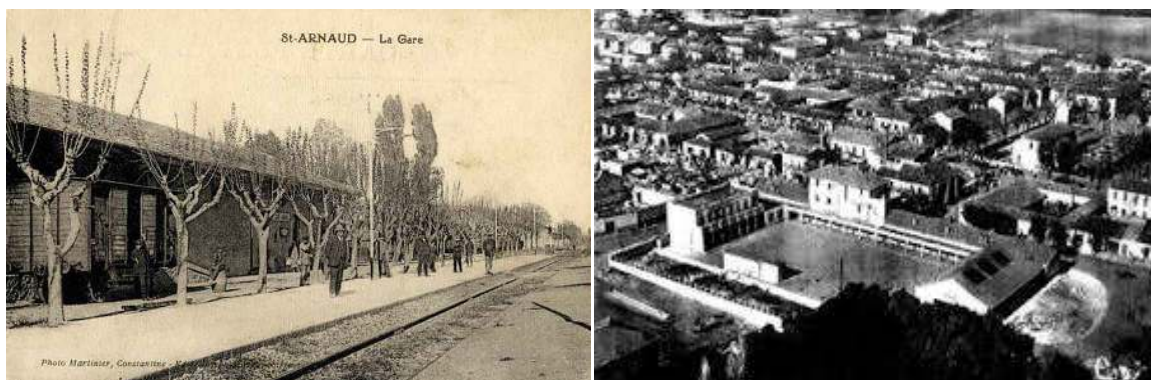
Le village de CHEVREUL et la plus grande partie des douars DEHEMCHA et MAOUÏA, de la commune mixte de TAKITOUNT, sont rattachés aux EULMA.

HYDRAULIQUE

« Le problème de l'eau, comme dans la plupart des régions des Hauts plateaux, est vital. Les cours d'eau ne sont que des oueds secs, qui ne coulent que lorsqu'il pleut abondamment. La région Nord étant beaucoup mieux desservie. Dans la région Sud, jusqu'alors de rares puits équipés de noria permettaient d'abreuver le bétail et d'irriguer quelques petits jardins. Une prospection massive est entreprise, creusement de puits, aménagement des points d'eau d'AÏN-BOUDJEMA – BIR-EL-GABIA – BIR-KOUANE.

VOIRIE

« La ligne de chemin de fer et la RN 5 Alger-Constantine traversent en parallèle la commune mixte en passant approximativement par son centre. Des gares desservent les agglomérations de SAINT-ARNAUD – NAVARIN – CHASSELOUP-LAUBAT. Les autres voies de communication sont généralement perpendiculaires aux voies précitées, ce sont deux chemins de grande circulation ; trois chemins d'intérêts communaux ; quatre chemins vicinaux et plusieurs ruraux.



« Les travaux suivants sont réalisés : Empierrement et goudronnage du chemin rural N°7 – Reconstruction de la route du BELLAË à FEDJ-M'ZALA par la vallée de l'oued DEHEB - Empierrement et goudronnage du chemin N°1, élargissement et réfection d'ouvrages d'art – Prolongation du chemin N°13 – Rénovation et élargissement des routes desservant les centres de CHASSELOUP-LAUBAT – NAVARIN – SILLEGUE – BEÏDA-Bordj et des principaux douars.

AGRICULTURE - ELEVAGE

« L'agriculture et l'élevage sont les seules ressources :

1947 : Blé dur : 18 969 hectares ; Blé tendre : 3 855 ha ; Orge : 23 194 ha ; Avoine : 1 116 ha ; Seigle : 216 ha.

« Elevage : Chevaux et juments : 2 318 ; Mulets : 3 718 ; Anes : 2 900 ; Bovins : 3 886 ; Ovins : 36 650 ; Caprins : 15 082 ; Porcins : 206 ; Camelins : 49.

Ce tableau démontre la progression du cheptel, l'amélioration des revenus :

	<u>1948</u>	<u>1949</u>	<u>1950</u>	<u>1951</u>
Ovins	42 116	49 041	67 732	64 150
Caprins	13 042	16 110	21 800	20 289
Bovins	4 875	4 938	5 032	5 249
Equidés	3 613	3 920	3 605	3 653

Sériciculture : l'élevage de vers à soie tenté par un européen a démontré des possibilités dans cette région, mais ne s'est pas développé.

« Les quantités de céréales susceptibles d'être stockées à SAINT-ARNAUD peuvent atteindre 500 000 quintaux. La S.I.P est l'organisme le plus important de la commune mixte grâce à ses secteurs de crédit, de prêts agricoles, à ses sections coopératives les S.A.P et les S.A.R interviennent également afin de promouvoir l'amélioration des cultures et de l'élevage apportant une aide considérable aux populations rurales et agricoles. Une section artisanale s'occupe du traitement des laines, du tissage des couvertures et burnous.

Une société des courses de SAINT-ARNAUD-EULMA avec pari mutuel sous la gestion de la préfecture, donne de nombreuses manifestations, les courses attirent les amateurs de toute la région et contribuent au développement et à l'amélioration de la race chevaline qui a acquis une réputation très élogieuse dans toute l'Algérie.



« Les marchés régionaux se tiennent à SAINT-ARNAUD le lundi ; à DEÏDA-Bordj le mardi ; à OUED-DEHEB le mercredi ; à NAVARIN le dimanche.



SANTE PUBLIQUE

« L'assistance médicale est assurée par les médecins de colonisation secondés d'infirmiers visiteurs et adjoints techniques.

Les constructions de huit centres de soins ont été réalisées dans les centres et douars comprenant chacun : Une salle de consultation, de pansements, une salle d'attente particulièrement à BEÏDA-Bordj, SILLEGUE et NAVARIN ainsi que dans tous les douars où des bains maures sont créés. La source d'eau chaude du Hammam SOKNA a été aménagée pour les bains.

Un énorme travail de recensement médical de la population est effectué. Des leçons d'hygiène sont faites dans toutes les écoles par les instituteurs, les vaccinations gratuites, contre les maladies fréquentes, sont effectuées régulièrement. D'autre par l'hôpital ultra moderne de SETIF est à 27 km de SAINT-ARNAUD.



ELECTRIFICATION

« En 1947 seuls les centres de CHASSELOUP-LAUBAT (588 habitants dont 43 européens) et NAVARIN (816 habitants dont 78 européens) sont électrifiés. SILLEGUE le sera en 1948. La construction des lignes de SAINT-ARNAUD à PIERRE-CURIE (30 km) et NAVARIN au BELLAÂ (10 km) permet l'électrification de tous les autres centres et douars.

LA SCOLARISATION – LES ECOLES

« Dans la Commune mixte les premières écoles sont construites à CHASSELOUP-LAUBAT et NAVARIN en 1875, SILLEGUE en 1881, à MERIOUT en 1885, OULED-ALI-BEN-NACEUR en 1898, BAZER en 1908, OULED-SABOR en 1909, BELLAÂ en 1913.

Outre les écoles déjà existantes, la population à scolariser en 1946 est très importantes, environ 8 000 enfants, le plan de scolarisation de 1947 à 1961 prend une envergure inégalée avec la construction d'une école dans chaque

douar d'une capacité d'au moins 40 élèves et d'un logement d'instituteur permettant la scolarisation de plus de 7 000 enfants indigènes.

Nous citons ci-après les plus importantes :

« Ecole de Garçons d'EL-MALAH, à 5 km de SAINT-ARNAUD : deux salles, deux classes, 87 élèves, un logement de 3 pièces, cour clôturée de 45 m², préau de 54 m² ;

Ecole de Garçons d'OUED-DJENANE à 6 km de SAINT-ARNAUD : 2 salles, 2 classes, 77 élèves, un logement de 3 pièces, cour clôturée de 1 408 m², préau de 76 m², terrain de sport et cantine scolaire ;

Ecole de Garçons d'OULED-HAMDOU à 12 km de SAINT-ARNAUD : 2 salles, 2 classes, 91 élèves, un logement de 3 pièces, cour clôturée de 732 m², préau de 103 m² ;

Ecole de Garçons de MERIOUT à 16 km de SAINT-ARNAUD : Une salle, une classe, 45 élèves, un logement de 2 pièces, cour clôturée de 672 m², préau de 76 m², bibliothèque et cantine scolaire ;

Ecole Mixte de RAS-GHEDIR à 16 km de SAINT-ARNAUD : 2 salles, 2 classes, 67 élèves, un logement de 3 pièces, cour clôturée de 732 m², préau de 103 m², cours d'adultes, cantine scolaire ;

Ecole de Garçons d'OULED-SABOR à 24 km de SAINT-ARNAUD : 2 salles, 2 classes, 55 élèves, un logement de 3 pièces, cour clôturée de 372 m², préau de 60 m², cantine scolaire ;

Ecole de Garçons de BELLAÂ : Une salle, une classe, 27 élèves, un logement de 2 pièces, cour clôturée de 432 m², préau de 30 m², bibliothèque scolaire ;

Ecole de Garçons de GUIDJEL : 2 salles, 2 classes, 72 élèves, un logement de 3 pièces, cour clôturée de 58 m², cours d'adultes, cantine scolaire ;

Ecole de Garçons de BEN-DIAB : 2 salles, 2 classes, 65 élèves, un logement de 3 pièces, cour clôturée de 35 m², préau de 110 m², cantine scolaire ;

Ecole de GUELT-ZERGA à 8 km de SAINT-ARNAUD : Une salle dans l'école, une classe primaire de 18 élèves, un logement, une cour, un préau, un terrain de sport ;

Ecole d'OUED-DELIEB à 12 km de SAINT-ARNAUD comprend : 2 salles, 2 classes primaires de 49 élèves, un logement, une cour, un préau, un jardin et une cantine en hiver ;

Ecole de BAZER à 6 km de SAINT-ARNAUD comprend : 3 salles, 3 classes primaires de 89 élèves, deux logements, une cour, un jardin ;

« Tous les logements dans les écoles sont meublés et un jardin scolaire est affecté à chacune d'elle. [Fin citation VILLARD et BASSARD].



ETAT-CIVIL

- Source : ANOM -

NDLR : Beaucoup de registres n'ont pas été mis en lignes.

SP = Sans profession

-1^{ère} naissance : 1875 (03/03) DE-BELLIS Louis-Blaise (Père Cultivateur au Bordj BEÏDA) ;

-1^{er} décès : 1876 (07/04) PERRON née TAISNE Ursule (42ans ménagère native Nord).

-1^{er} mariage : 1879 (26/07) : M. BRINDLIN Dagobert (Cantonier natif Alsace) avec Mlle RAPSAMENN Maria (SP native Alsace) ;

Les DECES relevés :

1876 (20/06) : BOËCHLER J. Louis (5 mois). Témoins MM. BOËCHLER Jean (Oncle) et PERRON François (Cultivateurs) ;

1876 (09/08) : BORNMANN Marie (2 mois). Témoins MM. BORNMANN J. Pierre (Père, Cultivateur) et CANOVAS Jean (Maçon) ;

1877 (00/00) : Néant ;

1878 (11/04) : FABRE Casimir (13 mois). Témoins MM. FABRE Casimir (Oncle) et PERROT Louis (Cultivateurs) ;

1878 (06/08) : OURMIERE Auguste (46 ans, natif Tarn). Témoins MM. TOURNEVACHE Pierre (G-champêtre) et BOELL Joseph (Meunier) ;
 1879 (30/09) : BESSOLO Giacomo (4 ans natif Italie). Témoins MM. BESSOLO Pietro (père, Employé) et DENTICH Pierre (G-champêtre) ;
 1880 (15/08) : GARNIER née PUECH Marie (44ans native Hte Garonne). Témoins MM. INVERSAIN H (Cultivateur) et TIVOLIER M (Négociant) ;
 1881 (05/04) : DE-BELLIS Louis (6 ans). Témoins MM. BELLIS Henri (Père, Cultivateur) et ENGLIELMI Napoléon (Médecin) ;
 1881 (23/08) : CASAJUS Albert (2 ans). Témoins MM. PUECH David (Employé) et RABOT Gaspard (Cultivateur) ;
 1882 et 1883 : Néant ;
 1884 (27/12) : KERSANTI Pierre (43ans, Cultivateur natif Côtes du Nord). Témoins MM. BALLIN E (G-champêtre) et CROCHET F (Cantonnier) ;
 1885 : Néant ;
 1886 (24/11) : MATHIEU Stanislas (47ans, Journalier, natif Hte Marne). Témoins MM. REYGNIER M. (G-champêtre) et CHAMPAGNE V (Secrétaire) ;
 1887 et 1888 : Néant ;
 1889 (20/02) : NABET Esther (1mois ½). Témoins MM. NABET Daoud (père, Cultivateur) et GOUIRAND Hippolyte (Secrétaire) ;
 1890 (11/04) : BELLYS Henri (64ans, minotier, natif Italie). Témoins MM. SCHNEIDER C (Négociant) et HIRTZ Jean (ayguadier) ;
 1890 (17/04) : BELLYS née SCHNEIDER Catherine (47ans, native Alsace). Témoins MM. MM. SCHNEIDER C (Négociant) et HIRTZ J ;
 1890 (08/08) : SPIRE Louis (22ans, Soldat natif Nièvre). Témoins MM. CIROLI Pascal et DE BEAUREPAIRE Louis (Militaires) ;
 1890 (28/08) : BERTHET Henri (43ans, Cultivateur, natif Suisse). Témoins MM. MARCOT Louis et SEMETE Jean (Cultivateurs) ;
 1890 (10/12) : LUYA Jean (1an). Témoins MM. HENRY Emile (G-champêtre) et BESANCON Emile (Administrateur) ;

L'étude des actes de Mariage nous permet de révéler quelques origines :

1879 (09/12) : M. DARMANI Emmanuel (Employé natif Bougie-Algérie) avec Mlle ROUCAYROL Pauline (SP native Alsace) ;
 1886 (18/11) : M. PEROT Joseph (Cultivateur natif Meurthe) avec Mlle BACH Joséphine (SP native Sétif-Algérie) ;
 1890 (07/10) : M. KIESER Georges (Cultivateur natif Alsace) avec Mlle ROUCHER Marie (SP native de la Vienne) ;
 1890 (27/12) : M. VERGES J. Baptiste (G-forestier natif Pyrénées Orientales) avec Mlle GAUDIN Marie (SP native Oran-Algérie) ;

Les Naissances relevées :

(*Profession du père)

(1876) BOËCHLER J. Louis (Cultivateur*) ; (1879) BOËLL Emilie (Meunier) ; (1876) BONNAT Augustine (Cultivateur) ; (1876) BORNIMANN Marie (Cultivateur) ; (1875) BRESSON Marie (Cultivateur) ; (1887) CARTIER Marius (Employé) ; (1875) CASAJUS Julia (Cultivateur) ; (1882) CASAJUS Lucien (Cultivateur) ; (1876) CROCHET Pierre (Cultivateur) ; (1878) DE-BELLIS Angeline (Cultivateur) ; (1884) DE-BELLIS Clémence (Cultivateur) ; (1881) DE-BELLIS Louis (Cultivateur) ; (1879) DE-BELLIS Marie (Minotier) ; (1877) DE-BELLIS M. Anne (Cultivateur) ; (1876) DE-BELLIS M. Thérèse (Cultivateur) ; (1880) DELANGE Rose (Employé CFA) ; (1877) FABRE Casimir (Cultivateur) ; (1880) FABRE Julie (Cultivateur) ; (1883) FABRE Marie (Cultivateur) ; (1885) FAGES Justin (Cultivateur) ; (1875) FISCHER Joseph (Cultivateur) ; (1881) FRANCK Alice (Employé CFA) ; (1875) FUCHS Auguste (Cultivateur) ; (1890) GAUTHIER Alice (Meunier) ; (1876) HENRIOT Amélie (Cultivateur) ; (1877) HENRIOT M. Anna (Cultivateur) ; (1885) KERLIN Joséphine (Employé CFA) ; (1876) KLEIN Louis (Forgeron) ; (1876) LAMORELLE Gabrielle (Cultivateur) ; (1889) LECAS Antoinette (Chef de gare) ; (1891) LUYA Clémence (Adjoint spécial) ; (1889) LUYA Jean (Adjoint spécial) ; (1888) MARCHETTI Anne (G-forestier) ; (1885) MENGOUALE Antoine (Journalier) ; (1890) MERCADIER François (Employé CFA) ; (1883) MOHAMED Jules (Employé CFA) ; (1878) LAMORELLE Marius (Cultivateur) ; (1875) OBERDORFF Eugénie (Cultivateur) ; (1889) PEROT Rose (Cultivateur) ; (1876) PICHETTO Marie (Entrepreneur) ; (1876) RIESTERER Louis (Cultivateur) ; (1878) SCHNEIDER Henri (Meunier) ; (1889) TAYEB Ben Salem (Cultivateur) ; (1876) THOMAS Eugène (Cultivateur) ; (1890) TUREL Alice (Employé CFA) ; (1887) ZUCCHINO Charles (Employé CFA) ;

LES ADMINISTRATEURS de la COMMUNE MIXTE des EULMA :

1881 : DU-TEIL ;
 1883 : OPPETIT ;
 1888 : DUMONT-DESGOFFE, puis DE-BEHAGLE ;
 1896 : MARTIN Léon, puis REYMOND ;
 1918 : FIDELLI ;
 1919 : CALVELLI puis SOUBRILLARD, CATOGNI, DE-MARQUETTE ; THEDREL.

La commune mixte des EULMA est supprimée par arrêté du 12 janvier 1957.

DEPARTEMENT

Le département de SETIF fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962. Index 9 J.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de SETIF, fut une sous-préfecture du département de Constantine, et ce jusqu'au 20 mai 1957. A cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de SETIF fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 17 405 km² sur laquelle résidaient 1 001 461 habitants et possédait huit sous-préfectures : AKBOU, BORDJ-BOU-ARRERIDJ, BOUGIE ; KHERRATA ; LAFAYETTE ; M'SILA ; SIDI-AÏCH et **SAINT-ARNAUD**.

L'Arrondissement de SAINT-ARNAUD comprenait 11 localités :

AMPERE – BEHAGLE – BELLAA – CHASSELOUP-LAUBAT – COLBERT – GUELLAL – NAVARIN – PASCAL –
PIERRE-CURIE – SAINT-ARNAUD – SILLEGUE –

MONUMENT AUX MORTS

- Source : [Mémorial GEN WEB](#) -

Le relevé n°57 328 mentionne les noms **de 257 Soldats « Morts pour la France »** concernant les natifs de la Commune mixte des Eulma, au titre de la **Guerre 1914/1918**, savoir :



ABBACHE Belkhir (1918) ; **A**BBAS Leulmi (1915) ; **A**BDELAZIZ Amor (1916) ; **A**BDELOUNIS Belkacem (1918) ; **A**BED Djelloul (1916) ; **A**GGAB Saïd (1918) ; **A**ÏDAOUI Salah (1915) ; **A**ÏFA Belkacem (1916) ; **A**ÏSSAOUI Ahmed (1918) ; **A**LI Sahraoui (1918) ; **A**LOUCHE Saad (1914) ; **A**LOUACHE Ahmed (1918) ; **A**MAR Saïd (1918) ; **A**MER Zaïdi (1918) ; **A**MOR Médani (1918) ; **A**NNANE Douadi (1918) ; **A**RAMA Ahmed (1919) ; **A**RRAR Ali (1919) ; **A**RRAR Lackhdar (1914) ; **A**RRAR Rézig (1919) ; **A**SSOUS Abdallah (1915) ; **A**TALLAH El Hadj Ben Ali (1915) ; **A**TCHA Mohammed (1916) ; **A**TROUCHE EL BEY Ould Habel (1916) ; **A**TTAFFI Lala (1918) ; **A**TTALAH Mérak (1916) ; **A**UËR Jean Marie (1918) ; **A**YACHE Abdallah (1918) ; **B**AAZIZ Chérif (1914) ; **B**ECHAR Ammar (1915) ; **B**EAGAG Ahmed (1918) ; **B**EAGAG Larbi (1918) ; **B**EAGUELAL Ahmed (1915) ; **B**EHBAH Tahar (1914) ; **B**EKHOUCHE Ammar (1918) ; **B**EKHOUCHE Amor (1918) ; **B**ELAMMATRAK Salah (1916) ; **B**ELGAGA Samar (1918) ; **B**ELKHANNE Ahmed (1914) ; **B**ELKHIR Alloua (1918) ; **B**ELKHIR Laïd (1916) ; **B**ELKHIR Mohammed (1918) ; **B**ELKIR Ben Saïd (1918) ; **B**ENHAMMADA Saad (1918) ; **B**ENSAADI Bacha (1915) ; **B**ENTOUNI Messaoud (1915) ; **B**ENZAOUI Mohamed (1918) ; **B**ENZIDANE Mohamed (1918) ; **B**ENZOUACHE Rabah (1916) ; **B**ERCHE Messaoud (1918) ; **B**ERDA Abdallah (1918) ; **B**ERDAÏ Abdallah (1914) ; **B**ERGOUGNOUS René (1917) ; **B**ERKANE Mohamed (1918) ; **B**ESTALI Tahar (1916) ; **B**OUAOU DJA Saïd (1918) ; **B**OU CETTA Hamdi (1914) ; **B**OUCHAREB Khelifa (1918) ; **B**OUCHAREB Saïd (1918) ; **B**OUCHELAGHEM Larbi (1915) ; **B**OUCHOUNGARA Mohammed (1918) ; **B**OUDIB Bahem (1916) ; **B**OU DOUKHA Lahcène (1918) ; **B**OU DOUKHA Slimane (1918) ; **B**OUKERKER Rabah (1919) ; **B**OUKHALFA Miloud (1918) ; **B**OUKHATEM Saïd (1918) ; **B**OULGAMER Ahmed (1918) ; **B**OU MAZA Boudjama (1917) ; **B**OURAS Sid (1918) ; **B**OU REFI Saïd (1919) ; **B**OU REGA Tayeb (1917) ; **B**OURREDINE Saad (1914) ; **B**OUSAFSAF Aïssa (1918) ; **B**OUSEFSAF Achoud (1916) ; **B**OUTRAA Rabia (1916) ; **B**RAHIMI Layachi (1918) ; **C**HAOUAD Seddik (1916) ; **C**HAREF Mébrouk (1916) ; **C**HAREF Saïd (1914) ; **C**HEBLI Larbi (1916) ; **C**HEKCHOUK Amar (1916) ; **C**HELLI Ahmed (1915) ; **C**HENGARI Lakhdar (1918) ; **C**HENNOUF Derradj (1915) ; **C**HERDAD Tabar (1915) ; **C**HERFAOUI Lamri (1917) ; **C**HERMAF Ammar (1917) ; **C**HETTAH Lakdar (1918) ; **C**HIBI Otmene (1918) ; **C**HIR Ammar (1918) ; **D**AGHOUR Mohamed (1917) ; **D**AHEL Bouzid (1918) ; **D**AMPNE Eugène (1916) ; **D**ANA Ahmed (1916) ; **D**EBBAH Douadi (1917) ; **D**ENFIR Belkacem (1918) ; **D**IB Cherif (1914) ; **D**JA FRI Mahmoud (1918) ; **D**JAOUANE Ammar (1917) ; **D**JEBBAR Lakhdar (1918) ; **D**JEBBAS Aïssa (1914) ; **D**OUBAL Amar (1918) ; **D**OUS Saïd (1918) ; **F**ADLI Mohammed (1915) ; **F**ANTAZI Ammar (1914) ; **F**ERHAT Bouabdallah (1918) ; **F**ERNI Denadj (1917) ; **F**ORTAS LADOUANI Hocine (1918) ; **F**OUGHALI Mohamed (1916) ; **F**RAH Belkacem (1917) ; **G**ERVAIS Armand (1918) ; **G**ERVAIS Fernand (1914) ; **G**HAROU Layachi (1918) ; **G**HERRAF Tayeb (1916) ; **G**OURIRI Laïd (1918) ; **G**RID Achour (1916) ; **G**UEDJALLI Lakdar (1918) ; **G**UERAÏCHE Mostefa (1915) ; **G**UERFI Brahim (1915) ; **G**UERGUIT Ali (1915) ; **G**UETTOUCHE Tahar (1918) ; **H**ABLA Ali (1917) ; **H**ACID Saïd (1917) ; **H**ADDAD Bouguerra (1915) ; **H**ADDAD Korichi (1915) ; **H**ADDAD Ziane (1918) ; **H**ADDOUR Abdallah (1915) ; **H**ADEDOU Tahar (1914) ; **H**ADIDI Tayeb (1917) ; **H**AFSI Mohammed (1917) ; **H**AMANI BELKHIRI Ben Abdallah (1918) ; **H**AMMINE Saci (1918) ; **H**ARBI Tayeb (1917) ; **H**ARCHE Kaddour (1915) ; **H**ASSOUS Mahmoud (1918) ; **H**ENCHOUR Benghedfa (1918) ; **H**ERHOUR Amar (1917) ; **I**KEN Mohamed (1918) ; **K**ACHA Ammar (1918) ; **K**ADJOU Mebarek (1918) ; **K**ARA Berkane (1916) ; **K**EBBAB Chérif (1918) ; **K**EBBAB Salah (1918) ; **K**EBDI Ahmed (1915) ; **K**ESKAS Korichi (1914) ; **K**ESKAS Saïd (1915) ; **K**ESKAS Salah (1917) ; **K**ETFI Achour (1916) ; **K**ETFI Djemaï (1919) ; **K**HALED Hadj Ben Arrès (1916) ; **K**HALLOUEF Hamlaoui (1918) ; **K**HAZÈNE Khamedj (1916) ; **K**HEFELLAH Rabah (1918) ; **K**HELFA Ahmed (1919) ; **K**HELFALLAH Hamed (1918) ; **K**HELFI Mohammed (1915) ; **K**HELLAF Ammar (1919) ; **K**HEMMAR Layachi (1918) ; **K**HENFER Ahmed (1918) ; **K**OLLI Aïssa (1918) ; **K**OLLI Ali (1918) ; **K**OLLI Salah (1916) ; **K**OUIDER Bouabdallah (1915) ; **L**ACENE Loucif (1916) ; **L**ACHI Seghir (1918) ; **L**AFIFI Ahmed (1918) ; **L**AGHOUEG Lakdar (1919) ; **L**AISSOUK Ali (1916) ; **L**AKHDAR Ben Mohamed (1916) ; **L**AKHDARI Mohammed (1916) ; **L**AMÈCHE Ahmed (1916) ; **L**ASKRI Mohamed (1914) ; **L**ATTAFFI Ali (1918) ; **L**AYACHI Saïd (1918) ; **L**AYADI Ben Abid (1918) ; **L**AYADI Menouer (1918) ; **L**AYEB Salah (1915) ; **L**EKHTARI Lounès (1916) ; **L**OUCIF Menour (1918) ; **M**ADI Tahar (1914) ; **M**AHBOUB Mebarek (1915) ; **M**AH TALI Tahar (1917) ; **M**AÏZA Hafsi (1914) ; **M**AÏZA Mohamed (1917) ; **M**AMI Layachi (1918) ; **M**ANSAR Abdallah (1918) ; **M**ANSER Ahmed (1918) ; **M**AOUCHE Bouguerra (1918) ; **M**ÉHENNI Salah (1917) ; **M**ÉKIDÈCHE Toumi (1917) ; **M**ERABEL Tayeb (1918) ; **M**ERAZGA Mohammed (1919) ; **M**ERDAS Ali (1917) ; **M**ERZOUGUI Amar (1918) ; **M**ESBAH Mohamed (1916) ; **M**ESSAÏ Messaoud (1918) ; **M**ESSAÏ Zaïdi (1917) ; **M**ESSAOUD Lakhdar (1915) ; **M**ESSAOUD Sahraoui (1918) ; **M**ESSAOUD Salem (1919) ; **M**IZIARI Larbi (1915) ; **M**OUAS Ahmed (1918) ; **M**OUMNI Saïd (1918) ; **M**OUYA Tahar (1914) ; **N**ACER Hamoune (1915) ; **N**ACER Tayeb (1916) ; **N**EHAL Brahim (1918) ; **N**EEKAA Madani (1915) ; **N**EEKAA Mohamed (1915) ; **N**OUAR Saïd (1915) ; **O**ULMI Seghir (1915) ; **R**ACLOZ Albert (1915) ; **R**ADI Ahmed dit Tahar (1918) ; **R**AHALI Mohamed (1917) ; **R**AHMOUNE Ali Ben Hadj (1917) ; **R**AMDANI Saïd (1914) ; **R**EBBADJ Belkacem (1917) ; **R**OUAZKI Bachir (1919) ; **R**OUMANE Boulakhias (1916) ; **S**AFIDDINE Amor (1915) ; **S**AHLI Lakdar (1915) ; **S**AÏDI Bourras

(1918) ; SAÏDI Tahar (1917) ; SAÏFI Ahmed (1916) ; SALEM Brahim (1916) ; SALHI Tayeb (1918) ; SAOU Achour (1918) ; SAOU Amar (1914) ; SAOUDI Lahcène (1918) ; SEBBAG Salah (1918) ; SEFFARI Moussa (1915) ; SELLEM Saadi (1914) ; SELMANE Mebrouk (1918) ; SEMMAR Mohamed (1916) ; SITTOUF Belkacem (1914) ; SLIMANI Aïssa (1917) ; SOFFA Mohamed (1918) ; SOUADEUK-AZZEM Lakhdar (1918) ; SOUICI Abderrezag (1915) ; SOUICI Ahmed (1915) ; TALEB Ali (1918) ; TEGGUICHE Chabane (1918) ; TERTAG Mahmoud (1917) ; TOUMI Ahmed (1918) ; TOUMIAT Mohammed (1914) ; TRÉMOLIÈRES Auguste (1916) ; TSABET Khemici (1918) ; YAHY Mohamed (1918) ; YUCEF Messaoud (1917) ; ZADI Zadi Ben Ahmed (1916) ; ZEDDAM Mohammed (1918) ; ZEDOUI Khelifa (1917) ; ZERZOUR Dehbi (1916) ; ZIADI Amor (1918) ; ZIDANE Mohammed (1918) ; ZITOUNI Rabhi (1916) 

GUERRE 1939/1945 : CHAOUICHE Rabah (1914) ; HAMEUR-LAIN Larbi (1940) 

Nous n'oublions pas nos forces de l'ordre victimes de leurs devoirs dans le secteur dont :

-  MDL-chef (10^e LG) ADAM Maurice (39 ans), tué à l'ennemi le 15 février 1959 ;
-  Hussard (3^e RH) CAECKE André (21 ans), tué à l'ennemi le 23 janvier 1961 ;
-  Dragon (29^e RD) DEMOTZ Roger (20 ans), tué à l'ennemi le 28 août 1959 ;
-  Lieutenant (15^e BTA) DRIOUX Robert (31 ans), tué à l'ennemi le 14 juin 1959 ;
-  Dragon (29^e RD) HARTUY Norbert (20 ans), tué à l'ennemi le 26 juillet 1958 ;
-  Dragon (29^e RD) LAURENT Jacques (22 ans), mort accidentellement en service le 26 juillet 1958 ;
-  Lieutenant (29^e RD) LELONG Robert (27 ans), tué à l'ennemi le 7 août 1958 ;
-  Dragon (29^e RD) MAREAU Fernand (20 ans), tué à l'ennemi le 26 juillet 1958 ;
-  Soldat (?) MARTIN Gérard (21 ans), tué à l'ennemi le 7 mars 1958 ;
-  Soldat (3^e RH) NECHNACHE Derradji (27 ans), enlevé et disparu le 2 juin 1957 ;
-  Légionnaire (2^e REP) PASON Marcel (27 ans), mort des suites de blessures le 26 septembre 1959 ;
-  Sergent (EALA) THIRIOT Denis (24 ans), mort accidentellement en service le 5 mars 1959 ;
-  Dragon (29^e RD) VIEULLE Gilbert (22 ans), tué à l'ennemi le 26 juillet 1958 ;

-Nous pensons également à nos malheureux compatriotes victimes innocentes d'un terrorisme aveugle mais aussi cruel dans cette région :

M. LECLERC Yves (29 ans), enlevé et disparu le 9 juillet 1962 ;
M. ŒIL Rémy (28ans), enlevé et disparu le 6 février 1962 ;

A l'indépendance la ville de SAINT-ARNAUD prend le nom d'EL-EULMA.



EPILOGUE EL-EULMA

De nos jours (Recensement 2008) : 155 038 habitants.

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaudio.rosso3@gmail.com]